République Française Département de la Loire Arrondissement de ROANNE

Sous-Préfecture de ROANNE Date de reception de l'AR: 06/12/2023 042-214201162-DE_20231130_04-DE

COMMUNE DE JURE

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Date de la convocation: 24/11/2023

Membres en exercice: 11 Le trente novembre deux mille vingt-trois l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE,

Présents:8

Présents: Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William Présents non votants : 1 GEORGES, Marie-Ange FOLLIOT, Jean-Sébastien COHAS,

Votants: 8 Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Romain CHABRE

Présents non votants : Gérard PEREZ

Représentés:

Excusés: Olivier DUFOUR Absents: Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : Romain CHABRE

DE 20231130 04 LOTISSEMENT LA THUILIERE - VENTE DU LOT N° 2 à M. et Mme PEREZ

M. et Mme PEREZ souhaitent acquérir le lot n° 2 du lotissement communal La Thuilière cadastré B 1645 d'une superficie de 1 274 m².

Le Maire rappelle que, selon la délibération du conseil municipal du 15 juillet 2013, le prix de vente fixé pour le lotissement communal de La Thuilière est de 20 € TTC le m² soit pour le lot n° 2 un prix de vente total de 25 480 € TTC correspondant à 21 233.33 € HT et 4 246.67 € de TVA conformément au Code Général des Impôts.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette vente et de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer tout acte à venir pour cette opération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ayant pris part au vote,

- DECIDE de vendre à M. et Mme PEREZ le lot n° 2 du lotissement communal La Thuilière cadastré B 1645 d'une surface de 1274 m² sur la base de 20 € TTC le m²;
- AUTORISE Monsieur le Maire à passer cette vente pour le compte de la Commune et à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE Le secrétaire de séance, Romain CHABRE